

COMPRENDRE

FORMATION Volontaire et motivé, Nicolas Kunysz, jeune installé à la Chaussée sur Marne, ambitionne la certification HVE (Haute valeur environnementale), de niveau 3, sur son exploitation de polyculture-élevage.

La certification HVE, une marque de professionnalisme

« **J**e fais partie de la jeune génération qui subit l'agribashing depuis quelques années, constate le jeune agriculteur. Pour moi, la certification HVE est une protection psychique qui me permet de prouver aux riverains et au grand public que je sais utiliser les produits phytosanitaires, à bon escient et au bon moment ».

Un bilan qui projette vers l'avenir

La certification HVE de niveau 3 prend en compte quatre paramètres sur l'exploitation, à savoir : les indicateurs de biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et le pilotage de l'irrigation. Nicolas Kunysz s'est engagé dans une démarche individuelle de certification. « Pour un jeune agriculteur, c'est l'occasion d'étudier tous les éléments qui constituent l'exploitation. Ce bilan complet oriente la mise en place d'une stratégie d'avenir. La démarche en collectif est, à mon sens, bien adaptée pour un agriculteur installé depuis plus longtemps. Les deux approches sont cohérentes et appropriées ». Le jeune agriculteur a réalisé « un audit à blanc » avec la Chambre d'agriculture de la Marne. « Cet accompagnement est indispensable. Tous les paramètres sont étudiés avec



La certification HVE correspond à un état d'esprit et suit la tendance exigée par le consommateur.

professionnalisme. Les services de la Chambre d'agriculture connaissent parfaitement le fonctionnement d'une exploitation agricole et sont compétents dans la lecture de son pilotage. A l'issue de ce rendez-vous, je connais les pistes d'amélioration à effectuer, sur mon exploitation, pour être en cohérence avec les exigences de la certification ».

La règle des savoirs

Le cahier des charges de la certification HVE de niveau 3 impose quelques contraintes et des investissements, parfois conséquents, pour répondre aux critères requis. « Le premier frein, c'est la rentabilité économique de ce système qui reste encore à construire pour valoriser au mieux la qualité de nos produits.

En diversifiant davantage l'assolement, l'exploitant agricole investit et prend des risques. Cette certification doit être reconnue sur notre territoire mais également à l'échelle européenne ». Pour Nicolas Kunysz, la présence de la Chambre d'agriculture est une assurance nécessaire pour accompagner les agriculteurs dans leur projet et leur démarche. « Le savoir-être, le savoir-faire et le savoir sont les piliers du métier d'agriculteur. C'est une spécificité unique au monde agricole. C'est une voie vers laquelle il faut tendre. Elle représente notre avenir ! ».



Nicolas Kunysz : « pour moi, la certification HVE est une protection psychique qui me permet de prouver aux riverains et au grand public que je sais utiliser les produits phytosanitaires, à bon escient et au bon moment ».



Julie Guichon
Chambre d'agriculture
de la Marne
www.marne.chambre-agriculture.fr

Formation Accéder à la certification environnementale niveau 3 (HVE)

Vous souhaitez tester votre exploitation agricole au cahier des charges de la certification environnementale HVE (niveau 3)? Inscrivez-vous sans tarder à cette nouvelle formation d'une journée proposée par votre Chambre d'agriculture. Deux dates selon votre préférence : mardi 1er juin ou mercredi 9 juin 2021. Consultez le programme, les modalités de formation et inscrivez-vous en ligne directement sur le site de la Chambre d'agriculture de la Marne : marne.chambre-agriculture.fr

Plus d'informations :
Damien Larbre – Tél. 03.26.77.36.50 – damien.larbre@marne.chambagri.fr
marne.chambre-agriculture.fr